



## Internet : noms de domaine

Par **Netek**, le **09/02/2010** à **17:57**

Bonjour,

J'ai mis en ligne il y a quelques jours un site Internet de petites annonces spécialisé. ( En ligne mais en construction, donc pas encore lancé )

Aujourd'hui j'ai reçu un appel du propriétaire d'un site qui propose le même type d'annonces avec un nom très similaire au mien ( disons pour l'exemple : le mien s'appelle "annonces-informatique.fr" et le sien "informatique-annonces.com", pour ne pas donner les vrai noms )

Son site est en ligne et lancé depuis quelques semaines.

Son domaine a été enregistré le 8 Janvier 2010 et le mien le 1er Fevrier.

Il m'a indiqué qu'il faisait parvenir ces informations a son avocat.

Je souhaiterais donc savoir si je suis en tort ou si je peux garder mon nom de domaine sans risque.

Merci d'avance pour votre réponse.